APPEL À PROJETS

2022

WE ACT

SOMMAIRE

We ACT 3

RÈGLEMENT 4

ÉLIGIBILITÉ 4

CRITÈRES D'ÉVALUATION 5

MODALITÉS DE CANDIDATURE 6

LAURÉAT DU PROGRAMME WE ACT 2022 7

FRAIS DE PARTICIPATION 8

COMPOSITION DU DOSSIER 9

CALENDRIER DE CANDIDATURE 10

CALENDRIER DE L'ACTION ET DU PROCESS DE FINANCEMENT POUR LE PROJET RETENU 11

MODALITÉS DE FINANCEMENT EN CAS DE SÉLECTION DE VOTRE PROJET 12

CONFIDENTIALITÉ 12

RENONCIATION À RECOURS 12

POUR EN SAVOIR PLUS 13

COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES 14

OSV ..... Erreur ! Signet non défini.

Cluster Montagne ..... Erreur ! Signet non défini.

We ACT

Le programme de mécénat We ACT a pour objectif de financer des structures associatives ou apparentées (but non lucratif) mettant en place des projets, sur le terrain, **contribuant à la préservation des espaces naturels, le terrain de jeu des sports outdoor.**

En 2022, le projet qui sera sélectionné devra obligatoirement contribuer à la thématique annuelle définie par la communauté outdoor : **LE CLIMAT**.

Initié par Outdoor Sports Valley, rejoint en 2019 par le Cluster Montagne, le programme We ACT (anciennement nommé "ACT for the Outdoors") s'appuie sur ces deux réseaux pour passer du constat à l'action, et donner les moyens à des associations de mettre en place des actions concrètes en faveur de l'environnement.

Le présent Appel à Projets (AAP) va permettre de sélectionner **1 projet à financer en 2022,** en adéquation avec les préoccupations de l'industrie outdoor et des acteurs du tourisme de montagne. Le lauréat sera connu début mai, suite à une analyse du comité de sélection et à un vote de la communauté outdoor. Un seul porteur de projet sera soutenu chaque année, lui permettant de récolter de 35 000 à 45 000€ pour financer le projet présenté.

Réunion d'informations

Vous pensez avoir un projet à déposer ? Vous avez compris nos attentes mais vous souhaitez un peu plus de détails ?

Nous vous proposons un webinaire d'informations **le mardi 1er mars 2022**, de 10h à 11h, pour revenir sur cet appel à projets et répondre à vos questions.

Pour vous inscrire, cliquez ici.

RÈGLEMENT

ÉLIGIBILITÉ

L'objectif : La préservation des espaces naturels

Le terrain de jeu des pratiquants outdoor subit des dégradations et manque d'entretien. L'industrie outdoor et les acteurs du tourisme en montagne partagent la responsabilité de contribuer à sa préservation, sa remise en état, sa connaissance et son maintien.

Les projets acceptés dans le cadre de We ACT seront donc tournés vers cet objectif.

La thématique 2022 : Le Climat

« Nous avons pour objectif de diviser par 6 nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2050 pour respecter l'Accord de Paris. Le chemin sera long, il est urgent de passer à l'action. »

La communauté outdoor, suite à un vote, a pris position pour agir sur l'enjeu qui lui parait être le plus important en 2022. Il s'agit du climat, et de la lutte contre son dérèglement. La montagne est le territoire le plus touché par le réchauffement climatique (augmentation des températures plus forte qu'en plaine) et chaque action contribuera à limiter le réchauffement et ses conséquences. Que votre projet concerne l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique, il rentre dans la thématique 2022.

Le projet que vous soumettrez devra prendre en compte cet enjeu, et vous devrez apporter une solution concrète à cette thématique pour être éligible.

L'intérêt général

L'Appel à Projets We ACT est ouvert à toute structure d'intérêt général et à but non lucratif. Associations, fondations reconnues d'utilité publique, fondations d'entreprises, établissements d'enseignement supérieur, associations culturelles, associations de droit local… La structure candidate doit **être éligible au régime du mécénat** et devra obligatoirement remplir l'attestation (Annexe 1) justifiant de sa qualité d'intérêt général.

Le lieu d'action

Le projet doit être **mis en œuvre sur le territoire français** et la structure porteuse domiciliée en France.

Les candidats

Les membres du comité de sélection et les experts sollicités dans le cadre du présent Appel à Projets (AAP) ne peuvent pas concourir.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Efficacité du mode d'action
- Contribution à la préservation des espaces naturels
- Contribution à une pratique outdoor plus durable
- Capacité du projet à mobiliser les entreprises outdoor
- Respect de la thématique 2022
- Capacité du porteur de projet à fournir des documents de communication sur le suivi du projet
- Capacité à proposer un projet évolutif, correspondant au financement récolté

Nous attendons du projet financé qu'il corresponde à une action concrète, mesurable et pérenne.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

À quoi le projet doit-il répondre ?

La pré-sélection des projets se basera sur leur capacité à répondre aux critères mentionnés plus haut, sur la solution que vous apportez à un problème environnemental clairement identifié et sur la rigueur de la gestion de projet. Nous soutiendrons en priorité des actions directes de terrain, qui rendent un vrai service pour la protection de l'environnement, plutôt que des projets de sensibilisation uniquement. Le projet pourra démarrer dès sa sélection et devra idéalement être mis en place dans l'année.

Que valorisons-nous dans les dossiers de candidatures ?

Vos actions doivent être mesurables, avec des objectifs clairs et un calendrier d'actions incluant des paramètres qui permettent d'en évaluer la réussite. Une action sans objectif de résultats tangibles ne sera pas prioritaire dans la sélection.

La communication sur votre action

En 2022, le programme de mécénat We ACT évolue et nous avons besoin de vous pour nous aider à mieux valoriser les actions mises en place.

Une importance particulière sera accordée à la valorisation de l'action que vous pourrez nous donner. Sous forme d'articles, de photos, de vidéos, d'interventions, nous avons besoin de ce contenu pour alimenter les mécènes en suivi et pour communiquer sur le programme dans son ensemble.

Vous pourrez préciser ce que vous pourrez nous fournir, et à quel moment, pour travailler ensemble cette visibilité.

LAURÉAT DU PROGRAMME WE ACT 2022

Dans le cadre de cet AAP, vous soumettez un projet qui sera financé par les acteurs de l'industrie outdoor et de l'aménagement touristique de la montagne. Pour rappel, l'objectif de ce programme est de « préserver les espaces naturels et favoriser le développement durable de la pratique des sports outdoor. »

Votre projet sera considéré comme lauréat lorsque les votes du comité de sélection (comité d'experts indépendants) et de la communauté outdoor (vote en ligne ouvert) auront été réalisés. Pour information, les votes du comité de sélection comptent pour 40% du score, et ceux de la communauté outdoor pour 60%.

Si votre dossier est retenu vous serez soutenus dans la réalisation du projet déposé dans le cadre du programme We ACT 2022. En revanche, attention, à cette étape, We ACT ne peut s'engager sur un montant de financement définitif.

En effet, We ACT s'engage à collecter entre 35 000 € (estimation conservatrice) et 45 000 € (évaluation optimiste) pour le projet soutenu. Merci de proposer un projet adapté au budget We ACT, et évolutif selon le montant global de collecte atteint.

Dans votre dossier, vous proposerez donc 2 paliers dans la réalisation de votre projet, permettant de vous adapter à la collecte réalisée.

Qu'attendons-nous de vous ?

Pour réussir à financer votre projet au maximum, nous avons créé des temps de partage qui rythmeront l'année 2022 :

_ **Au fil de l'eau** : Nous aurons besoin d'informations de suivi sur la mise en place de votre projet. De manière bimestrielle, vous nous ferez un retour via un article, des photos, une vidéo… pour informer les mécènes et la communauté outdoor de l'avancée du projet.

_ **Courant Mai** : votre intervention sera nécessaire dans la réalisation d'une vidéo « teasing » sur le projet que vous mettez en œuvre. Cette vidéo, financée par OSV, servira de support de communication pour recruter de nouveaux mécènes.

_ **Le 23 juin** : Lors de notre évènement My OSV Day (+/-300 personnes sur la journée), vous serez sollicités pour être présent, tenir un stand et animer un/des ateliers à destination des personnes présentes.

_ **Sur le 3ème trimestre**, vous serez sollicités pour faire des interventions individuelles (2 à 3h max) chez les principaux mécènes du programme We ACT. A priori, 5 interventions seront programmées. Ces interventions pourront prendre plusieurs formes (Projection, atelier,

conférences) et auront pour objectif de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des salariés de l'entreprise hôte dans le suivi de votre projet.

_ **Au 3ème trimestre** : En lien avec OSV, vous animerez une expérience collective, un temps de rencontres et d'échanges autour de votre projet à destination des dirigeants des entreprises mécènes. Cet événement se fera idéalement dans vos locaux ou sur le lieu du projet, sur un format afterwork. L'objectif est de créer du lien entre vous et les mécènes, tout en présentant votre projet et ses avancées. Nous travaillerons aussi la visibilité de votre association et du programme avec une présence média à cet événement.

_ **A la fin du projet** : Votre intervention sera nécessaire dans la réalisation d'une vidéo « reportage » sur l'ensemble de la mise en place du projet et ses bénéfices. Cette vidéo, financée par OSV, servira à valoriser l'action déployée et à faire rayonner votre association et le programme de mécénat.

Ce qui ne sera pas financé

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

• Le fonctionnement des activités régulières des structures ;

• Les projets terminés au moment de l'Appel à Projets.

Remise des dossiers

La date limite de réception est fixée au 21 mars 2022 à minuit. Les candidats pourront se voir demander des précisions ou justificatifs supplémentaires par les organisateurs de l'Appel à Projets si cela s'avère nécessaire.

Une **présentation orale du projet** aura lieu le **jeudi 07 avril 2022 au matin** lors du comité de sélection pour les projets ayant été présélectionnés. Une présence à Annecy ce jour-là est préférable pour présenter votre projet, merci de réserver votre matinée si vous candidatez. Si vous êtes basés loin, une visio-conférence pourra être envisagée.

Les éléments du dossier devront être rédigés en français.

POUR CANDIDATER : Rendez-vous sur le site : https://weact-osv.globedreamers.com/

L'ensemble des candidatures doit passer via le formulaire en ligne sur le site We ACT. Aucun dossier ne sera accepté s'il est envoyé par voie électronique.

FRAIS DE PARTICIPATION

La participation à l'Appel à Projets est gratuite.

COMPOSITION DU DOSSIER

Votre dossier contiendra obligatoirement :

• Le formulaire de candidature projet (déposé sur le site : https://weact-osv.globedreamers.com/) dûment complétée ;

• L'attestation d'éligibilité au mécénat (Annexe, à télécharger sur le site) signée de votre part et que vous ajouterez en pièce-jointe au formulaire.

• Un budget prévisionnel détaillé et un chiffrage précis des ressources financières qui permettront de mener à bien votre projet que vous ajouterez en pièce-jointe au formulaire (Merci de bien préciser les actions menées selon les différents paliers de financement atteints) ;

• Votre logo ainsi que quelques visuels en Haute Définition de vos projets, que vous ajouterez en pièce-jointe au formulaire.

L'attestation d'intérêt général de l'association (éligibilité au mécénat) est un document incontournable. Tout dossier reçu sans cette attestation sera automatiquement refusé.

Votre dossier contiendra de manière optionnelle :

• Une courte vidéo de présentation (max 2min) permettant de synthétiser le projet avec les éléments importants (présentation de l'action, de ses enjeux, du budget, des possibilités de communication) que vous ajouterez en pièce-jointe au formulaire.

>> Cette vidéo n'est pas obligatoire mais FORTEMENT RECOMMANDÉE.

Si vous ne disposez pas de compétences internes, une vidéo "amateur" est la bienvenue. Seul le contenu sera évalué.

• Un dossier de présentation de votre projet pour agrémenter le formulaire de candidature (max 10 pages).

Attention, votre dossier ne sera pris en compte que dans la mesure où il sera reçu complet.
Les dossiers illisibles ou mal remplis pourront être éliminés.

CALENDRIER DE CANDIDATURE

Légende : Appel à projet | Jury de sélection We ACT | Implication de la filière outdoor | Résultats

DATE	PROGRAMME
07/02/2022	Lancement de l'Appel à Projets We ACT
01/03/2022	Webinaire d'information : We ACT – comment candidater au financement de votre projet de préservation de l'environnement
21/03/2022	Clôture de l'Appel à Projets
30/03/2022	Résultats de la présélection et convocation au comité de sélection (5 à 7 projet présélectionnés)
07/04/2022	Comité de sélection We ACT : présentation de 10 min pour soutenir sa candidature (Annecy). *Merci de réserver votre matinée* Sélection des 2 à 3 projets les plus pertinents
21/04/2022 – 01/05/2022	Vote en ligne de la communauté Outdoor (marques, pratiquants, salariés, étudiants etc) pour déterminer le projet soutenu en 2022.
04/05/2022	Verdict et annonce du projet retenu aux candidats

CALENDRIER DE L'ACTION ET DU PROCESS DE FINANCEMENT POUR LE PROJET RETENU

Légende : **Paliers de financement** | Mise en place de l'action et des contreparties | Etapes de collecte de fonds | Cadrage avec We ACT et ses partenaires | Visibilité & évenements

DATE	PROGRAMME
01/05/2022	Ouverture de la plateforme de dons en ligne pour la campagne We ACT
09/05/2022 – 27/05/2022	Temps de travail avec le porteur de projet retenu : Validation des livrables pour chaque pallier de financement, des animations collectives et individuelles en entreprise. Lancement/accélération de l'action Préparation de la vidéo teasing et des outils de communication **Versement du pallier 1 : 18 000 € de financement**
23/06/2022	My OSV Day - Assemblée Générale Outdoor Sports Valley 2022 : présentation officielle du projet soutenu, diffusion de la vidéo teasing, atelier de visibilité et/ou prise de parole du porteur de projet, lancement officiel de la collecte de dons
04/07/2022 – 30/11/2022	Continuité de l'action, animation des expériences collectives ou individuelles auprès des mécènes premiums, suivi de projet
31/10/2022	**Versement du pallier 2 : 10 000 € de financement**
31/12/2022	Clôture de la plateforme de dons, fin de la collecte.
Date indéterminée	Fin de la mise en œuvre du projet Envoi des livrables à We ACT
	Versement du pallier 3 : ensemble des fonds collectés restants
Date indéterminée	Diffusion du film documentaire sur la réalisation du projet soutenu We ACT 2022

MODALITÉS DE FINANCEMENT EN CAS DE SÉLECTION DE VOTRE PROJET

Si votre projet est sélectionné, il sera présenté sur la plateforme de dons, ouverte entre le 1er mai et le 31 décembre 2022.

À la date de clôture, nous saurons exactement le montant collecté. *(en revanche, vous saurez les mois précédents jusqu'à quel palier nous financerons le projet).*

Vous recevrez 18 000 € de financement dès le mois de mai, puis 10 000 € fin octobre, et enfin l'ensemble des fonds collectés restants à l'achèvement du projet, et après avoir justifié de sa bonne exécution.

Dans le cas où votre projet n'est pas financé à 100% vous recevrez le montant atteint par les dons, selon le même planning.

Nous vous conseillons vivement de détailler les différentes étapes de votre projet dans le formulaire de candidature en ligne et le dossier de présentation complémentaire.

CONFIDENTIALITÉ

Les projets déposés sont confidentiels. Cela signifie que le comité de sélection et les personnes en charge de l'orientation-accompagnement des projets s'engagent à respecter le secret professionnel.

RENONCIATION À RECOURS

Chaque candidat souhaitant concourir devra respecter tous les points du présent règlement.

En cas de non-respect, les organisateurs se réservent le droit d'annuler leur candidature. Le candidat s'engage à n'intenter aucun recours concernant les conditions d'organisation de l'Appel à Projets, les résultats et les décisions du comité de sélection.

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous avez encore des questions ? N'hésitez pas à contacter le plus tôt possible l'association Outdoor Sports Valley, et en particulier Luaine Colloc ou Boris Fournier pour échanger sur votre dossier et vos projets.

Contact :

Outdoor Sports Valley : 04.50.67.53.91

Luaine COLLOC : entrepreneuriat@outdoorsportsvalley.org

Boris FOURNIER : boris@outdoorsportsvalley.org

COMMANDITAIRES ET PARTENAIRES

L'association Outdoor Sports Valley (OSV) est le vecteur de cohésion des entreprises de la filière des sports outdoor. En fédérant plus de 540 acteurs de la filière, OSV permet le développement d'un écosystème offrant de multiples opportunités aux entreprises.

Au quotidien, l'association œuvre pour le développement économique de la filière outdoor, l'accompagnement des entreprises, la promotion de la pratique sportive, le développement durable, l'innovation et le développement de l'industrie à l'international. En résulte un dynamisme avéré en termes de création d'entreprises et d'emplois.

www.outdoorsportsvalley.org

OSV en quelques chiffres :

- Une association créée en 2010
- Plus de 540 acteurs de l'outdoor adhérents
- Plus de 550 marques et plus de 8 000 salariés
- Une équipe de 15 personnes à votre disposition
- Des tarifs négociés sur plus de 30 services et événements
- Plus de 30 événements « Infos & Réseau » par an

Le Cluster Montagne fédère et accompagne le développement des acteurs français de l'aménagement touristique de la montagne. Grâce à son réseau de plus de 230 membres, il contribue au renforcement de l'attractivité et de la performance des destinations touristiques de montagne, en France et dans le monde, à travers l'innovation, dans une logique de développement durable.

Tout au long de l'année, le Cluster Montagne propose des actions de mise en réseau, d'accompagnement de projets innovants, de formation et de développement commercial en France et à l'international. Le Cluster Montagne anime également la dynamique « Cluster Montagne Labs » visant à créer plus de liens avec les territoires touristiques d'innovation, à travers notamment l'expérimentation.

www.cluster-montagne.com

Le Cluster Montagne en quelques chiffres :

- Une association créée en 2012
- 245 membres en France
- 60 actions d'accompagnement chaque année, en France et à l'international
- 1900 offres publiées sur la plateforme www.emploi-montagne.com
- 328 réalisations innovantes à découvrir sur www.clustermontagne-innovations.com
- Une équipe opérationnelle de 9 collaborateurs
- Plus de 30 événements « Infos & Réseau » par an

MERCI À NOS PARTENAIRES

Depuis juin 2021, We ACT (Anciennement ACT for the Outdoors) est bénéficiaire du 1% For the Planet, mouvement mondial qui connecte entreprises et associations porteuses de projets, pour accroitre efficacement les dons au profit de l'environnement. Cela signifie pour les entreprises adhérentes à 1% For the Planet que les dons reversés à We ACT peuvent être comptabilisés dans le calcul de leur 1%.

La Fondation Eau Neige et Glace soutient des actions de recherche, de préservation et de sensibilisation sur la ressource en eau. En 2020, la Fondation rejoint l'aventure et devient partenaire de We ACT pour contribuer à cette démarche en tant que mécène mais aussi de soutien pour identifier les meilleurs projets à financer.

Le Fonds de dotation Essentiem est un partenaire essentiel de ACT for the Outdoors. Ce partenariat nous permet d'assurer le suivi de la collecte et la défiscalisation des dons.

GlobeDreamers, plateforme de création et de financement de projets engagés, rejoint la liste des partenaires de We ACT. Il remplira de nombreuses missions clés : support de présentation du programme et du projet soutenu en ligne, outil de vote en ligne ; plateforme de dons en ligne, producteur pour les vidéos de teasing et post-financement !